



**SIAO 49**

Réseau Hébergements & Logements Temporaires  
Coordination - Orientation - Observatoire

**Etude sur l'hébergement d'urgence et  
d'insertion et le logement accompagné  
pour les femmes victimes de violences  
sur le département du Maine et Loire**

**2021**

# PRÉAMBULE

En 2015, le SIAO 49 via son Observatoire, avait été chargé par la DDCS 49 de réaliser **une étude spécifique sur la problématique de l'hébergement et du logement des femmes victimes de violences sur le département du Maine-et-Loire**. Cette étude a permis un meilleur partage des connaissances, l'identification des demandes ne pouvant aboutir à une solution d'hébergement, des problématiques récurrentes, des dispositifs les plus sollicités.

Dans la continuité de cette première étude, et au vu de l'enjeu de cette problématique pour la DDCS, une étude spécifique est réalisée chaque année depuis 2015. Ces études ont permis de continuer le travail réalisé sur la demande d'urgence et d'insertion des femmes victimes de violences. Elle a également débouché sur la formalisation d'une grille évaluative (indicateur quantitatif et qualitatif) nous permettant une meilleure harmonisation des données des différents structures et de construire une expertise partagée, à travers un ensemble de questions ouvertes sur l'hébergement d'urgence et d'insertion pour les femmes victimes de violences.

Ainsi, à l'image de ce que l'Observatoire réalise via son Tableau de Bord, cette étude constitue maintenant un temps clé pleinement inscrit au calendrier de l'observatoire. Cela montre l'importance et la prise en compte de cette problématique par les différents acteurs de l'hébergement et du logement.

Nous sommes maintenant à la 5<sup>ème</sup> année de réalisation de l'étude. L'objectif reste inchangé : permettre d'accompagner les pouvoirs publics dans la définition des orientations et choix en matière d'hébergement et de logement pour les femmes victimes de violences conjugales. Elle permet également de nourrir les réflexions des membres du Groupe de Travail (Etat, 115, structures ayant des places dédiés...) et d'analyser le fonctionnement et les effets produits par le « protocole de fonctionnement pour l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences conjugales » signé en 2017.

Enfin il est important de souligner que nous disposons maintenant d'un recul de 5 ans en matière de suivi de données. Cela nous permet une analyse plus importante des évolutions constatées (de la demande, de l'offre, des orientations, des entrées, des typologies des publics).

# SOMMAIRE

<b>UNE POLITIQUE PUBLIQUE EN DATES ET CHIFFRE CLÉS</b>	<b>p1</b>
1. Contexte international et européen: les dates marquantes	<b>p1</b>
2. Une priorité nationale récente	<b>p2</b>
3. Chiffres clés nationaux	<b>p3</b>
4. La politique publique sur le Maine-et-Loire	<b>p4</b>
<b>DÉFINITION</b>	<b>p5</b>
<b>L'OFFRE D'HÉBERGEMENT</b>	<b>P6</b>
Offre d'hébergement d'urgence en 2021	<b>p7</b>
Offre d'hébergement d'insertion en 2021	<b>p8</b>
<b>VOLET URGENCE</b>	<b>p9</b>
1. L'hébergement d'urgence dédiée aux femmes victimes de violences	<b>p10</b>
2. Eléments complémentaires sur la demande d'urgence	<b>p18</b>
<b>VOLET INSERTION</b>	<b>p19</b>
1. Les demandes d'insertion effectuées auprès du SIAO	<b>p19</b>
2. L'instruction des demandes par le SIAO	<b>p23</b>
3. Les femmes victimes de violences en liste d'attente	<b>p25</b>
4. Les ménages entrés dans un logement	<b>p26</b>
5. Les ménages sortis d'un logement	<b>p27</b>
<b>LES PARCOURS D'HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES</b>	<b>p28</b>
<b>ANALYSE QUALITATIVE</b>	<b>p30</b>

# UNE POLITIQUE PUBLIQUE EN DATE ET CHIFFRES CLÉS

---

Un rappel des engagements internationaux, européens et nationaux dans la lutte contre les violences envers les femmes permet de resituer les étapes d'une politique somme toute récente, dont l'action se doit d'être multidimensionnelle et partenariale.

## 1. Contexte international et européen : les dates marquantes

**1995**, «Lutter contre la violence à l'égard des femmes» est l'un des 12 objectifs stratégiques définis dans le Programme d'actions, communément appelé «Plate-Forme de Pékin », adopté à l'unanimité des 188 Etats présents lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes à Pékin.

**17 décembre 1999**, l'assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 25 novembre journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

**7 avril 2011**, adoption de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Elle considère que *«la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, compromet les valeurs fondamentales sur lesquelles repose le Conseil de l'Europe »*. Ce nouveau traité est le premier instrument juridiquement contraignant au monde, créant un cadre juridique complet pour protéger les femmes contre toutes les formes de violence, prévenir, poursuivre et éliminer la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. La convention établit également un mécanisme international de suivi visant à assurer sa mise en œuvre effective au plan national. La France a signé cette convention le 11 mai 2011 à Istanbul.

**20 décembre 2012**, adoption par l'assemblée générale des Nations Unies de quatre résolutions sur la promotion de la femme, en application de la Déclaration et du Programme d'actions de Pékin, dont trois portent sur les violences envers les femmes : les mutilations génitales féminines, la traite des femmes et des filles, l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

## 2. Une priorité nationale récente

Depuis l'an 2000 ces violences relèvent d'un problème de société et donc d'une politique publique et devient l'un des axes de la politique interministérielle des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

**2000**, la France engage une première enquête nationale relative aux violences envers les femmes, l'enquête ENVEFF.

**2001**, premier plan national d'action et création d'une instance consultative, la Commission Nationale de Lutte contre les violences envers les femmes.

**2005-2007** : premier plan global triennal de lutte contre les violences envers les femmes : 10 mesures pour l'autonomie des femmes » (circulaire n° SDFE/DPS/2005-166 du 24 mars 2005)

**2008-2010** : second plan global triennal : 12 objectifs pour combattre les violences envers les femmes», présenté en conseil des ministres le 21 novembre 2007.

**2011-2013** « le troisième plan global de lutte contre les violences faites aux femmes » guide l'action publique, avec trois priorités : la Protection, la Prévention et la Solidarité

**30 novembre 2012** : le comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes a arrêté un plan d'action intitulé « 3ème génération des droits des femmes : vers l'égalité réelle » dont les mesures portent sur le premier accueil et la protection des femmes victimes, la prévention des violences par la sensibilisation et l'éducation, la prise en charge des auteurs, l'accompagnement, la mise à l'abri, l'hébergement et le logement des femmes victimes...

**2013** : création d'un Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) et d'une Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) (décrets du 5 janvier 2013).

**2014** : La loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes comporte de nombreuses avancées concrètes et dispositions pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes notamment : amélioration des dispositifs de protection des victimes et nouveaux outils juridiques.

**2014-2016** : 4<sup>ème</sup> plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016).

**2017-2019** : 5ème plan de mobilisation et de lutte contre les violences (2017-2019). Il doit permettre à toutes les femmes victimes de violences, d'accéder à l'ensemble de leurs droits.

**2019** : Grenelle des Violences Conjugales

**2020-2021** : lancement successif de dispositifs de lutte contre les violences conjugales pendant les confinements sanitaires ; 1 000 places supplémentaires créées d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales ; recours aux bracelets anti-rapprochement, téléphone grave danger, création d'un fichier des auteurs de violences conjugales, gouvernance locale de la politique de lutte contre les violences conjugales

### 3. Chiffres clés nationaux<sup>1</sup>

#### Effectifs et taux de femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint au cours d'une année

	Nb moyen de femmes victimes sur un an	% de la population tot.
Victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part du conjoint	213 000	0,9
dont victimes de violences uniquement physiques	152 000	0,7
dont victimes de violences uniquement sexuelles	30 000	0,1
dont victimes de violences physiques et sexuelles	31 000	0,1

*Champ : Femmes âgées de 18 à 75 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole. Source : enquête « Cadre de vie et sécurité » 2012-2019 - INSEE-ONDRP. Ces chiffres sont des moyennes obtenues à partir des résultats des enquêtes de 2012 à 2019.*

#### Quelques données :

7 femmes victimes sur 10 déclarent avoir subi des faits répétés.

8 femmes victimes sur 10 déclarent avoir également été soumises à des atteintes psychologiques ou des agressions verbales.

Moins de 20% des victimes déclarent avoir portées plainte en gendarmerie ou en commissariat de police suite à ces violences. La part est stable par rapport à l'enquête 2012-2018.

Sur la période 2012/2019, on estime que chaque année, en moyenne, 94 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de viols ou de tentatives de viol (estimation minimale). Dans 90% des cas, ces agressions ont été perpétrées par une personne connue de la victime. Dans 45 % des cas, c'est le conjoint ou l'ex-conjoint qui est l'auteur des faits.

En 2021, 122 personnes, **122 femmes** (contre 102 en 2020, 146 en 2019, 121 en 2018, 130 en 2017 et 123 femmes en 2016) sont décédées, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire de vie officiel ou non-officiel.

<sup>1</sup> L'ensemble des données proviennent du site : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/chiffres-de-referance-violences-faites-aux-femmes>

## 4. La politique publique sur le Maine-et-Loire

Installée en Maine-et-Loire en 1999 et réunie chaque année, la Commission Départementale de Lutte contre les violences envers les femmes (CODEV) est l'instance de pilotage de cette politique publique. Depuis 2009, la thématique des violences envers les femmes constitue également une commission spécifique du conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre les drogues, les dérives sectaires et les violences envers les femmes, présidé par le Préfet.

### **L'historique de l'hébergement d'urgence et d'insertion pour les femmes victimes de violences**

- 2006 : création de places hébergement d'urgence - CHRS à caractère départemental, à Angers, pour 5 ou 6 femmes avec ou sans enfants, géré par SOS Femmes.
  - 2008 : création de places hébergement d'urgence - CHRS à Cholet, pour 3 ou 4 femmes avec ou sans enfants, géré par Le Bon Pasteur.
  - 2012 : à Saumur, réservation d'une place pour 1 femme avec enfant et création d'une place pour 1 femme sans enfant, au Relais Familial d'Habitat et Solidarité.
  - 2015 : création de places de d'hébergement d'urgence – Hors CHRS à Cholet 1 Unité Familiale (UF) pour femme avec ou sans enfants gérée par Le Bon Pasteur et à Saumur 5 UF pour femmes avec ou sans enfants gérées par Habitat Solidarité. Création de place d'hébergement de stabilisation – Hors CHRS à Angers pour 3 UF gérées par SOS Femmes, 1 UF à Saumur gérée par Habitat Solidarité et 1 UF à Cholet gérée par le Bon Pasteur.
- Mise en place par la DDCS de Maine et Loire d'un « protocole de fonctionnement pour la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales hébergées temporairement dans un hôtel » géré par SOS Femmes et le 115 avec la création d'un poste d'accompagnement (1 ETP).
- 2016 : création de place hébergement d'urgence : Hors CHRS à Angers – 6 places au Foyer Béthanie gérées par Le Bon Pasteur et 6 places ou 3 UF gérées par SOS Femmes.
  - 2017 : Signature d'un nouveau « protocole de fonctionnement pour l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences conjugales » entre l'Etat, le SIAO 49 et SOS Femmes.
  - 2019 : Création de 15 nouvelles places d'hébergement d'urgences (9 places au foyer Béthanie à Angers et 6 places au Foyer Pelletier à Cholet).
  - 2020 : Création de 5 places d'hébergement d'urgence à Habitat Solidarité sur Saumur.
  - 2021 : Création de 17 nouvelles places d'hébergement d'urgence (13 places au Foyer Pelletier à Cholet et 4 places sur le DANH à France Horizon à Saint-Léger-sous-Cholet) ; Transformation de l'unité familiale en places sur le logement hors CHRS Stabilisation à Habitat Solidarité

## DÉFINITION

---

La définition reprise, est celle choisi par le groupe de travail mis en place en 2016<sup>2</sup> <sup>3</sup> :

**L'Organisation des Nations Unies définit la violence à l'égard des femmes comme «tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.» source OMS 2015**

Le gouvernement français, avec la MIPROF (mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains) ajoute :

**« Les formes de violences au sein du couple sont multiples et peuvent coexister. Leurs manifestations sont les suivantes : verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, matérielles, économiques, sur la parentalité, au moyen de confiscation de documents. »**

---

<sup>2</sup> OMS : Organisation Mondiale de la Santé

<sup>3</sup> MIPROF : Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains

# L'OFFRE D'HÉBERGEMENT

---

En 2021, sur le département du Maine et Loire, les places dédiées à la prise en charge des femmes victimes de violence sont différenciées en 2 niveaux d'hébergements constituant une offre globale d'Hébergement d'Urgence :

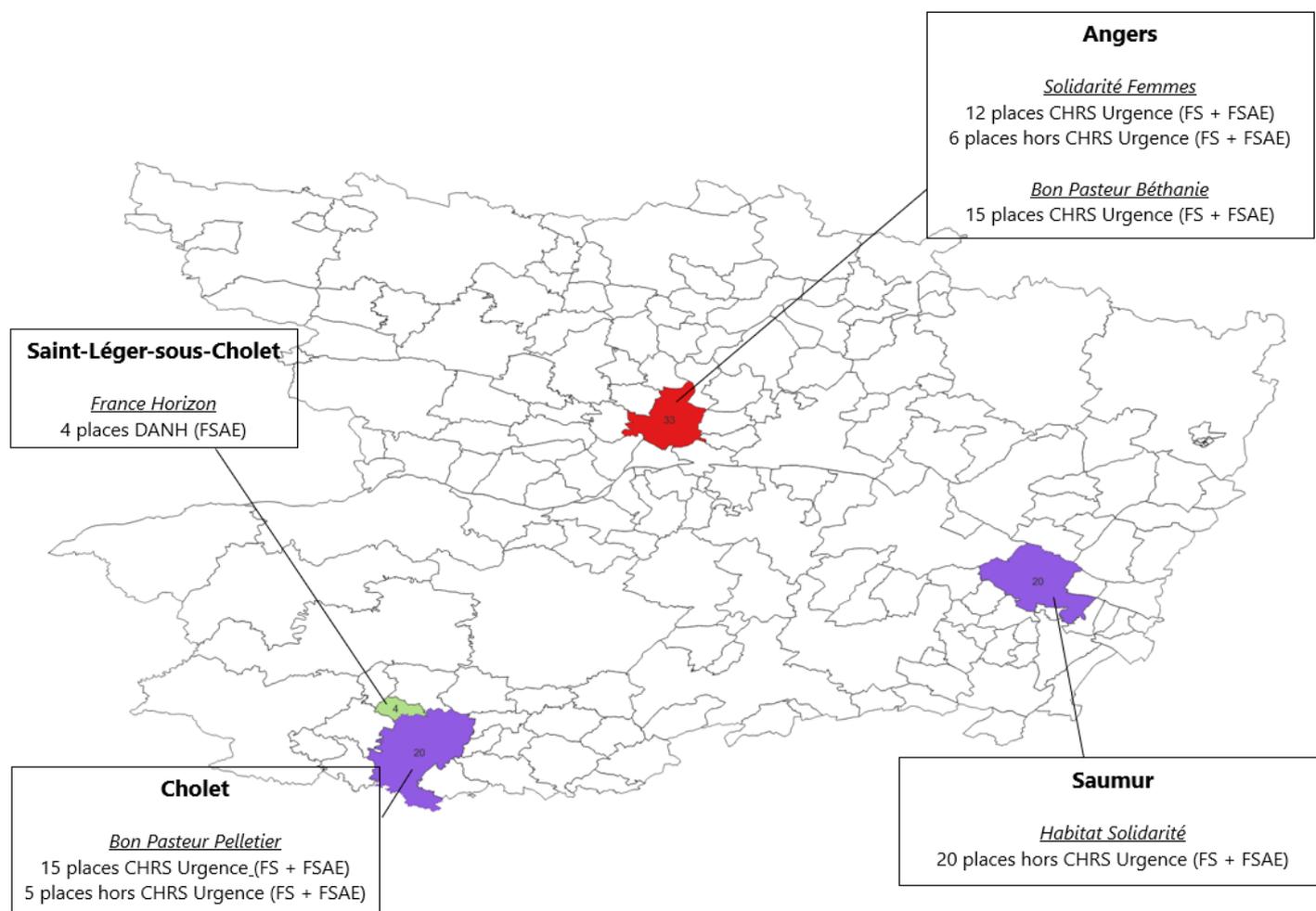
- Hébergement par des associations spécialisées dans cette thématique (Solidarité Femmes) : **18 places en Hébergement d'Urgence et 17 places en Hébergement d'Insertion.**
- Hébergement par des associations généralistes sur des places dédiées aux femmes victimes de violences conjugales (Foyer Pelletier, Foyer Béthanie, Habitat et Solidarité, France Horizon, CCAS de Beaucouzé) : **59 places en Hébergement d'Urgence, et 3 places** (voir plus en fonction de la composition familiale) **en Hébergement d'Insertion.**

En plus de cette offre, le recours à l'hôtel est mobilisé, pour des mises à l'abri, lorsqu'aucune place d'hébergement dédiée n'est disponible pour les femmes et leur enfant(s).

# Offre d'Hébergement d'Urgence 2021

UF = Unité Familiale / FS = Femmes Seules / FSAE = Femmes Seules avec Enfants

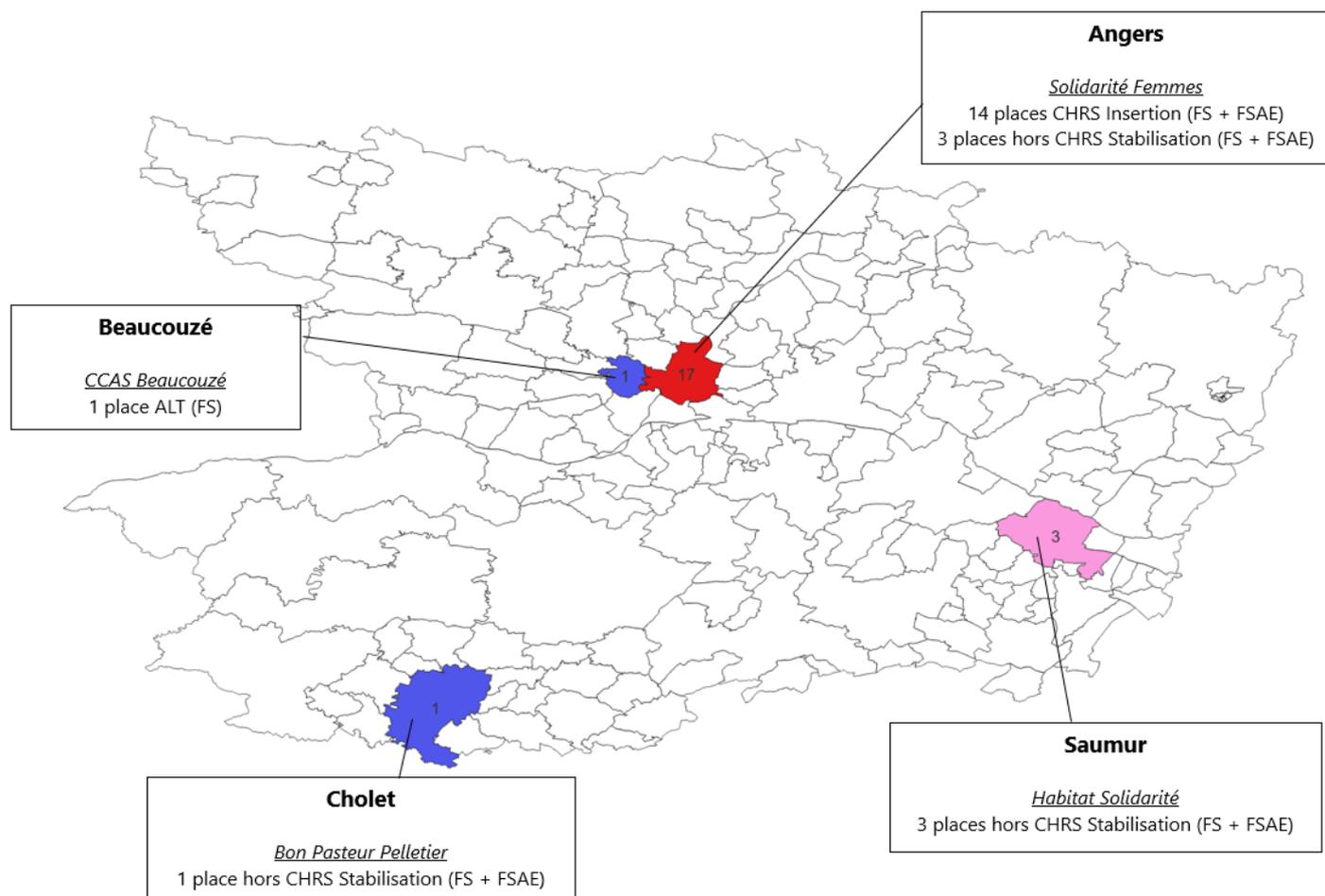
Offre actualisée au 01 janvier 2022



Recours à l'Hôtel non cartographié sur l'ensemble du département sur cette carte.

# Offre d'Hébergement d'Insertion 2021

Offre actualisée au 01 janvier 2022



## VOLET URGENCE

---

### **Note explicative sur le recueil de données**

👉 Nous nous appuyons sur le logiciel SISIAO 115 et Insertion (en fonctionnement depuis le 01 janvier 2018) comme pour l'ensemble des études de l'Observatoire Social.

👉 Nous nous appuyons également sur les rapports, bilan d'activité 2021 et retours des quatre structures ayant des places d'urgence dédiées aux femmes victimes de violence : Solidarité Femmes (également rapport annuel sur le dispositif hôtelier), Habitat Solidarité, Bon Pasteur (Foyer Béthanie et Pelletier) et France Horizon. En 2017, nous avons acté, avec l'ensemble des membres du Groupe de Travail Femmes Victimes de Violences Conjugales, une grille d'indicateurs statistiques sur l'hébergement d'urgence dédiée aux femmes victimes de violences et qualitative sur l'hébergement et le logement, afin de disposer d'indicateurs communs aux structures ayant des places dédiées pour ce public. Cela facilite l'agrégation des données entre les structures et nous permet une observation plus globale et plus fiable à l'échelle départementale.

## 1. L'Hébergement d'urgence dédiée aux femmes victimes de violences

En 2021, **208 femmes** victimes de violences et 183 enfants ont été hébergés sur le

**Dispositif Hôtelier** (191 femmes et 208 enfants en 2019)

Dont 186 femmes et 154 enfants entrés en 2021 (176 femmes et 166 enfants en 2019)

Les **structures d'hébergement d'urgence** ayant des places spécifiquement dédiées aux femmes de victimes de violences ont hébergé **108 femmes et 109 enfants** (92 femmes et 119 enfants en 2019).

Dont 77 femmes et 75 enfants entrées en 2021 (74 entrées en 2019)

On peut estimer le nombre de femmes hébergées en Urgence dans le cadre du protocole pour l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences conjugales à **274**

**femmes** en 2021

(227 ménages en 2019 et 207 ménages en 2018)

*Pour calculer ce nombre, il est nécessaire de supprimer doublon. C'est-à-dire les personnes ayant effectué un séjour sur plusieurs dispositifs dédiés dans le cadre de la mise à l'abri : Hôtel vers un CHRS Urgence), CHRS Urgence vers une autre structure d'urgence dédiée. Ainsi, 41 ménages sont passés de l'Hôtel vers un CHRS Urgence et un d'une structure d'urgence dédiée vers une autre structure d'urgence dédiée :  $208+108-41-1= 274$ .*

**Tableau synthétique des ménages hébergés sur des structures d'urgence dédiées aux femmes victimes de violences conjugales en 2018, 2019 et 2021**

	Solidarité Femmes			Foyer Pelletier			Foyer Béthanie			Habitat Solidarité			DANH
	2021	2019	2018	2021	2019	2018	2021	2019	2018	2021	2019	2018	2021
Nombre de femmes hébergées	21	24	29	19	12	11	31	18	11	36	19	25	1
Nombre d'enfants hébergés	22	25	37	28	19	19	28	24	10	28	33	34	3
Nombre de nuitées (personnes)	7322	5680	5466	5761	2794	2262	5946	2408	2350	6529	4019	3737	48

*Sources : SISIAO 115*

- **Les ménages hébergés dans le cadre du protocole femmes victimes de violences sont de plus en plus nombreux chaque année depuis 2017** : 274 ménages contre 227 en 2019 (soit une augmentation de 21%), 207 en 2018 et 174 en 2017.
- **Pour l'hébergement d'urgence dans les structures dédiées** (Solidarité Femmes, Habitat Solidarité, Bon Pasteur et DANH), **l'augmentation du nombre de ménages hébergés** se poursuit en 2021 (108 en 2021 contre 92 en 2019 et 76 en 2018). La création de 5 places supplémentaires sur Bon Pasteur Pelletier et 4 places DANH à France Horizon en 2021 accroît l'accueil de ce public.
- Le nombre de nuitées continue sa progression en 2021 **pour les structures d'hébergement : 25 606 en 2021 contre 18 081 nuitées en 2019 soit une augmentation de 7 525 nuitées**. Les principales raisons de cette augmentation concernent :
  - la création de places supplémentaires à Bon Pasteur Pelletier (1181 nuitées en 2021) et au DANH à France Horizon (48 nuitées en 2021) permet d'accueillir davantage de femmes victimes de violences avec un nombre supplémentaire de nuitées.
  - l'accueil de femmes seules avec enfants plus nombreuses à Bon Pasteur Béthanie (+4 femmes seules avec enfants par rapport à 2019) et Pelletier (+5 femmes seules avec enfants par rapport à 2019), Habitat Solidarité (+3 femmes seules avec enfants par rapport à 2019) multiplie le nombre de nuitées en fonction du nombre d'enfants par femme.

## Tableau synthétique des ménages hébergés sur le dispositif Hôtelier dans le cadre de l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences conjugales en 2018, 2019 et 2021

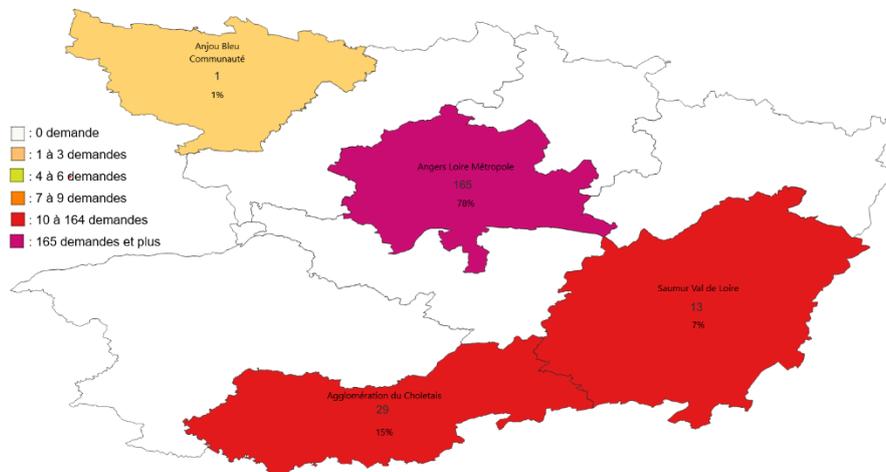
	Dispositif Hôtelier		
	2021	2019	2018
Nombre de femmes hébergées	208	191	184
Nombre d'enfants hébergés	183	208	197
Nombre de nuitées (personnes)	14 701	14 086	7979
Durée moyenne de séjour (nuit)	40	32	22

En 2021, le dispositif hôtelier continue à être mobilisé avec 17 ménages supplémentaires par rapport à 2019. Par contre, le nombre d'enfants hébergés recule lié à un accueil moins important de femmes seules avec enfants en 2021 (-25 enfants par rapport à 2019). Les nuitées comptabilisées sur l'année augmentent légèrement (+ 615 nuits dans le cadre du protocole), en raison de l'allongement des durées de séjours sur le dispositif.

Sources : SISIAO 115

**Pour l'ensemble des dispositifs (Structures dédiées + Hôtel), on peut estimer le nombre de nuitées en 2021 à 40 307 contre 32 167 soit une augmentation de 8 140 nuitées.**

### Première mise à l'abri\* sur le dispositif Hôtelier selon l'intercommunalité des femmes victimes de violences hébergées en 2021



Sources : Tableau de Gestion Hôtels réalisé par le 115 // SISIAO 115

\* Il est important de préciser qu'un ménage hébergé peut changer d'hôtel et de ville, si cela est nécessaire au cours de sa prise en charge sur le dispositif hôtelier.

**Les premières mises à l'abri sont principalement effectuées sur Angers Loire Métropole (78%) en 2021.** Un nombre significatif de mise à l'abri sont réalisées sur Cholet avec 29 ménages. Sur Saumur, une partie non négligeable des femmes sont rentrées directement sur les places d'hébergement dédiées portées par Habitat Solidarité. Des entrées ont également été faites sur ces places d'HU pour des femmes issues d'autres territoires (à l'hôtel sur Angers ou Cholet). La carte répertorie l'arrondissement de localisation

de la première mise à l'abri à l'hôtel et non l'arrondissement de résidence du ménage demandeur au moment de la demande.

## LA TYPOLOGIE DES MENAGES

**Tableau synthétique des ménages hébergés sur des dispositifs d'urgence dédiés aux femmes victimes de violences conjugales selon la composition familiale en 2018, 2019 et 2021**

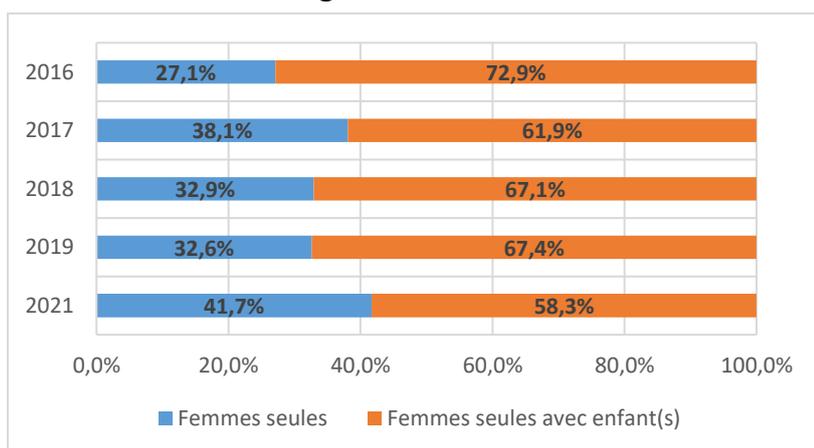
	Solidarité Femmes			Foyer Pelletier			Foyer Béthanie			Habitat Solidarité			DANH
	2021	2019	2018	2021	2019	2018	2021	2019	2018	2021	2019	2018	2021
Femme seule	10	10	8	5	3	3	12	3	5	18	4	9	0
Femme seule avec enfant(s)	11	14	21	14	9	8	19	15	6	18	15	16	1

Sources : SISIAO 115

La proportion se resserre entre les femmes seules avec enfants et les femmes seules en 2021 sur leau sein des structures d'urgence dédiées de 2016 à 2021 structures d'urgence dédiées.

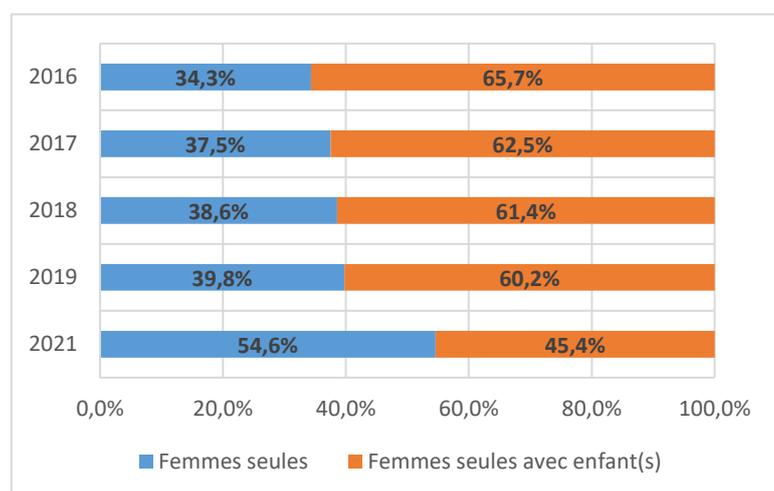
Les femmes seules avec enfants sont plus nombreuses à être prises en charge sur les structures d'urgence dédiées notamment lié aux problématiques rencontrées sur le fonctionnement de l'hôtel (impossibilité de cuisiner, laver son linge,...), une réinsertion sociale qui nécessite un temps d'accompagnement plus long et une offre d'hébergement plus étoffée pour les femmes seules avec enfants.

### Composition familiale des ménages hébergés



Sources : SISIAO 115

### Composition familiale des ménages hébergés sur le dispositif hôtelier de 2016 à 2021



Sources : SISIAO 115

Pour la première fois depuis 2016, les femmes seules hébergées sur le protocole hôtel deviennent majoritaires en 2021.

## Tableau synthétique des ménages hébergés sur des dispositifs d'urgence dédiés aux femmes victimes de violences conjugales selon la tranche d'âge en 2017, 2018 et 2019

	Solidarité Femmes			Foyer Pelletier			Foyer Béthanie			Habitat Solidarité			DANH
	2021	2019	2018	2021	2019	2018	2021	2019	2018	2021	2019	2018	2021
Moins de 25 ans	2	3	1	3	1	4	8	2	0	12	2	3	0
25 à 44 ans	13	18	25	12	9	7	21	16	10	21	14	17	1
45 à 59 ans	6	3	3	3	2	0	2	0	1	3	2	4	0
60 ans et plus	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0

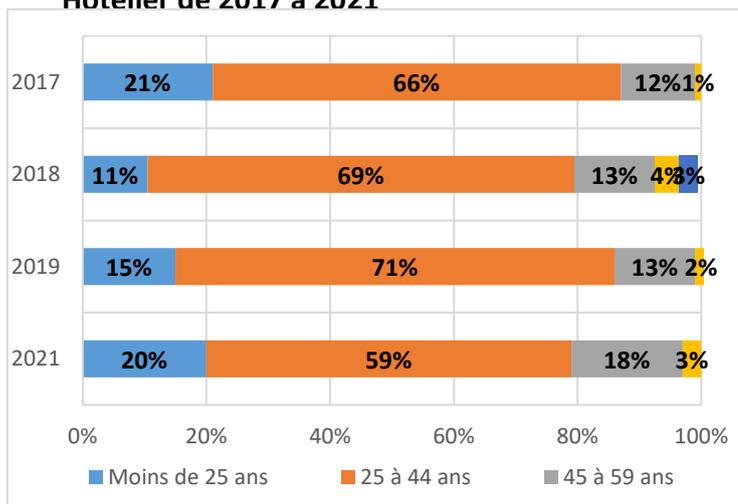
Sources : SISIAO 115

- **Les femmes de 25 à 44 ans hébergées sur une structure dédiée restent nettement majoritaires en 2021.** Après une relative stabilité dans la répartition des âges des ménages hébergés sur les structures dédiées, une baisse de 13 points de % est constatée sur les ménages de 25 à 44 ans.
- **La proportion de femmes de moins de 25 ans a presque doublé entre 2019 et 2021 (12% du public hébergé en 2019 contre 23% en 2021).** Les femmes dénoncent les faits de violences de plus en plus jeune serait une hypothèse.

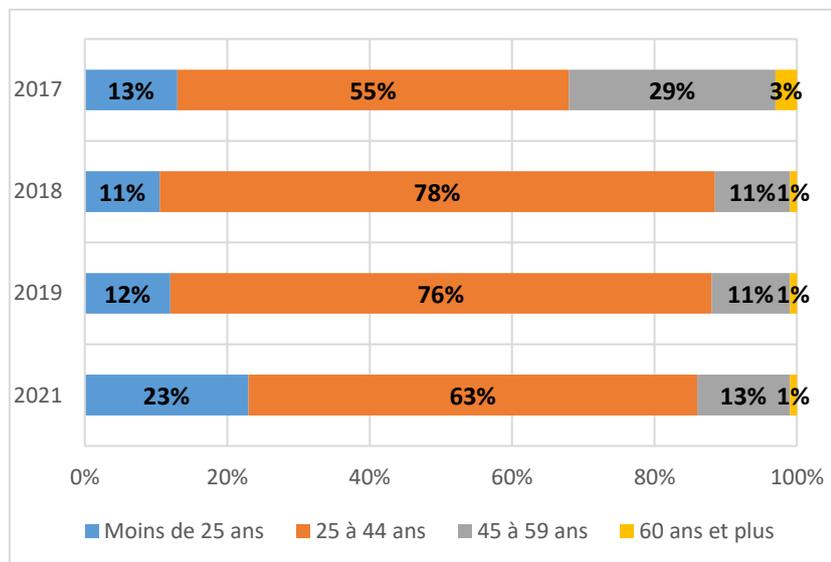
Sources : sisiao 115

- La part des 45 ans et plus ne représente que 14 % des publics hébergés (relativement stable depuis 2018).
- Des difficultés à repérer les plus de 60 ans sur le territoire angevin sont évoquées par les gestionnaires d'hébergements en lien avec les territoires ruraux.

### Tranche des ménages hébergés sur le dispositif Hôtelier de 2017 à 2021



### Tranche d'âge des ménages hébergés au sein des structures d'urgence dédiées de 2017 à 2021



- **Depuis 2017, les 25 à 44 ans restent nettement majoritaires avec plus de 59 % des femmes en 2021.**
- La part des jeunes femmes de moins de 25 ans augmente de manière significative par rapport à 2019 (+ 5 points de %) mais reste inférieure à celle de 2017. Par rapport à 2018, le nombre de femmes de moins de 25 ans passe de 28 à 43.
- Les 45 ans et plus sont plus nombreuses qu'en 2019 : 13 ménages supplémentaires de 45 à 59 ans et 3 ménages supplémentaires de plus de 60 ans.

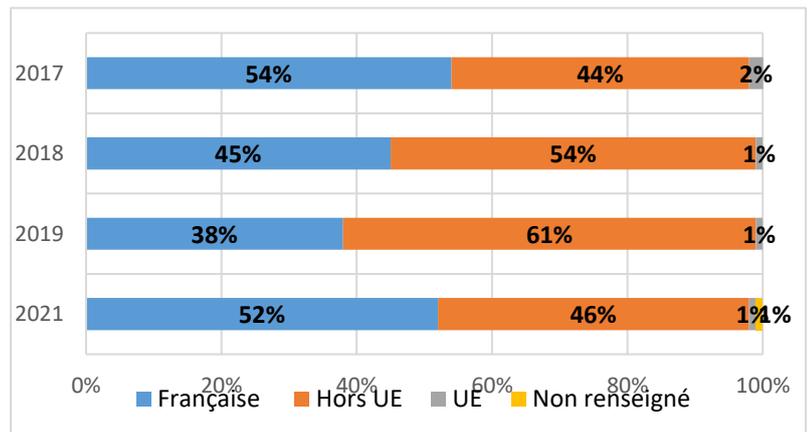
## Tableau synthétique des ménages hébergés sur des dispositifs d'urgence dédiés aux femmes victimes de violences conjugales selon la nationalité de 2017 à 2019

	Solidarité Femmes			Foyer Pelletier			Foyer Béthanie			Habitat Solidarité			DANH
	2021	2019	2018	2021	2019	2018	2021	2019	2018	2021	2019	2018	2021
Française	7	9	7	11	7	4	15	6	4	23	9	19	0
Hors UE	13	13	22	7	5	7	16	12	6	12	10	6	1
UE	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Non renseigné	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : SISIAO 115

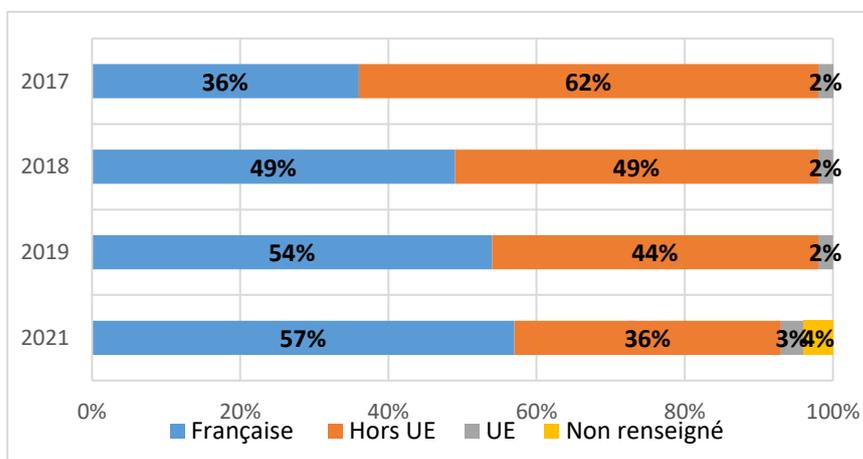
- **Comme en 2017, la part des femmes de nationalité française redeviennent majoritaires en 2021.** La proportion de ménages français progresse de 14 points de % par rapport à 2019.
- En parallèle, la part des femmes d'une nationalité Hors UE chute de 15 points de % en comparaison à 2019. La continuité de prise en charge des personnes étrangère en situation irrégulière offre moins de perspectives car elles sont orientées uniquement vers du CHRS Urgence et non pas vers d'autres dispositifs sur lesquelles des situations seront privilégiées avec des sorties plus évidentes.

### Nationalité des ménages hébergés au sein des structures d'urgence dédiées de 2017 à 2021



Sources : SISIAO 115

### Nationalité des ménages hébergés sur le dispositif hôtelier de 2017 à 2021



Sources : SISIAO 115

L'augmentation de la part des ménages de nationalité française continue en 2021 (+3 points de %) pour atteindre 57 % des ménages accueillis (contre seulement 36 % en 2017).

## LES SORTIES

### Les sorties du dispositif hôtelier entre 2018 et 2021

Après une stabilité entre 2018 et 2019, la part des ménages sorties vers un CHRS Urgence dédiés baisse en volume et en valeur (-11% et -13 ménages par rapport à 2019) en 2021. On note aussi une diminution des sorties vers un « hébergement chez des tiers ».

Alors que les ménages partis de l'Hôtel « sans donner d'explication » restent important avec 19 % des sorties, les proportions des motifs de sortie « fin de prise en charge/expulsion du dispositif » et « sortie vers un HU non dédié » sont en nette hausse (respectivement +10 et +6 points de % par rapport à 2019 lié à l'ouverture de nouveau dispositif depuis 2019 (DANH et Passerelle).

Des sorties directes de l'hôtel vers le logement autonome (9 sorties) ou vers un dispositif SIAO Insertion sans passage par l'urgence (2 sorties) se font également.

Type de sorties	2021		2019		2018	
	En nb	En %	En nb	En %	En nb	En %
Sortie vers un CHRS urgence dédié	41	22 %	54	33 %	53	29 %
Départ de l'Hôtel sans donner d'explication	34	19 %	33	20 %	35	19 %
Fin de prise en charge/Exclusion du dispositif	26	14 %	6	4 %	21	11 %
Sortie vers un HU non dédié	19	11 %	8	5 %	1	1 %
Retour à la vie conjugale	13	7 %	14	9 %	27	15 %
Autres et Non renseigné	12	7 %	10	6 %	0	0 %
La personne ne s'est pas présentée	10	5 %	0	0 %	0	0 %
Sortie vers un logement autonome	9	5 %	11	7 %	11	6 %
Retour dans la famille	6	4 %	0	0 %	0	0 %
Hébergement chez des tiers	2	1 %	15	9 %	20	11 %
Retour à la rue	2	1 %	0	0 %	0	0 %
Sortie vers un CHRS Stabilisation ou Insertion	1	1 %	2	1 %	6	3 %
Sortie vers un autre dispositif SIAO	1	1 %	2	1 %	2	2 %
Dispositif demandeurs d'asiles	1	1 %	1	1 %	5	3 %
Institutions publiques (hôpital, prison, maison de retraite...)	1	1 %	0	0 %	0	0 %
La personne a trouvé une autre solution	1	1 %	0	0 %	0	0 %
La personne n'a pas rappelé le 115	1	1 %	0	0 %	0	0 %
Retour au domicile après départ du conjoint	0	0 %	7	4 %	3	2 %
Hospitalisation	0	0 %	1	1 %	0	0 %
Ensemble	180	100 %	164	100 %	184	100 %

Sources : SISIAO 115

## Les sorties de structures d'Urgence dédiées entre 2018 et 2021

Type de sorties	2021		2019		2018	
Sortie vers un CHRS Stabilisation ou Insertion	19	23 %	12	18 %	21	36 %
Exclusion de la structure	13	14 %	4	6 %	0	0 %
Départ volontaire de la personne	11	13 %	0	0 %	0	0 %
Non renseigné ou départ sans explication	9	11 %	12	18 %	6	10 %
Sortie vers un logement autonome	8	10 %	13	20 %	12	21 %
Retour dans la famille	4	6 %	0	0 %	0	0 %
Hébergement chez des tiers	3	4 %	7	11 %	8	14 %
Retour à la vie conjugale	3	4 %	4	6 %	8	14 %
Sortie vers un autre dispositif SIAO	3	5 %	4	6 %	1	2 %
Sortie vers un HU non dédiée	2	3 %	2	3 %	0	0 %
Sortie vers un HU dédié	1	2 %	2	3 %	0	0 %
Colocation	1	2 %	0	0 %	0	0 %
La personne a trouvé une autre solution	1	1 %	0	0 %	0	0 %
La personne ne s'est pas présentée	1	1 %	0	0 %	0	0 %
Retour à la rue	1	1 %	0	0 %	0	0 %
Sortie vers un CPH	0	0 %	1	2 %	0	0 %
Sortie vers un dispositif Asiles	0	0 %	1	2 %	0	0 %
Retour au domicile après départ conjoint	0	0 %	4	6 %	2	3 %
Ensemble	80	100 %	66	100 %	58	100 %

Sources : SISIAO 115

La part des sorties de structures d'Urgence dédiées vers un dispositif SIAO repart à la hausse (28% en 2021 après 24 % en 2019 et 38 % en 2018). On note également une augmentation des « exclusion de la structure » (13 en 2021 contre 4 en 2019) et des départs volontaires des personnes » (11 en 2021 contre aucun en 2019). A l'inverse, la part des femmes sortant vers un logement autonome diminue en 2021 (10 % en 2021 contre 20% en 2019).

## LES SITUATIONS BLOQUEES EN HEBERGEMENT D'URGENCE

Depuis 2018, un travail de repérage est mené par le SIAO 49 afin d'identifier les personnes restant plus de 8 mois sur un hébergement d'urgence (excepté l'Hôtel, Passerelle et le DANH). Nous nous sommes mis en lien avec les structures d'urgence portant des places dédiées aux femmes victimes de violences pour identifier les motifs entraînant ce « blocage » en hébergement. Le travail mené nous permet donc de disposer d'éléments pour les femmes accueillies sur les hébergements d'urgence dédiés aux femmes victimes de violences. Pour l'étude de l'année prochaine une démarche identique sera mise en place pour les situations présentes sur le dispositif hôtelier avec une durée de séjour à définir.

**Ainsi, au cours de l'année 2021, 29 femmes victimes de violences accueillies sur les places d'urgence dédiées ont dépassé le délai d'hébergement de 8 mois (10 femmes en 2019).**

## 2. Eléments complémentaires sur la demande d'urgence

### *Les femmes victimes de violences conjugales accueillies sur des hébergements non dédiés en 2021*

Structures	Ménages / Personnes	Nuitées
DANH	3 ménages / 9 personnes	1701
Accueil Ruraux et Péri-Urbain	1 ménage / 1 personne	65
Passerelle	7 ménages / 26 personnes	3034
Halte de nuit – Chemin de Traverses	9 ménages / 12 personnes	1050
Hôtel (hors protocole FVV)	10 ménages / 21 personnes	584
ASEA CAVA CHRS Urgence	2 ménages / 3 personnes	35
<b>Ensemble</b>	<b>32 ménages* / 72 personnes*</b>	<b>6 469</b>

**32 femmes victimes de violences accompagnées de 40 enfants** (30 femmes et 34 enfants en 2019), identifiées par le 115 comme femmes victimes de violences, ont été hébergées sur des places d'hébergement d'urgence non dédiées aux femmes victimes de violences en 2021. **Cela représente 6 469 nuitées** (contre 3 358 en 2019, 567 en 2018 et 416 en 2017).

*Sources : SISIAO 115, 2021 / \* Une personne n'est comptée qu'une seule fois dans l'ensemble des ménages/personnes même si elle a effectué séjours sur différentes structures afin d'éviter les doublons.*

Pour la Halte de Nuit et les Accueils Ruraux et Péri-Urbain, l'hébergement de ces femmes, en dehors du protocole, peut s'expliquer par l'exclusion du protocole ou bien à une demande liée à des violences conjugales plus anciennes.

L'entrée de femmes victimes de violences sur le dispositif Passerelle et le DANH constitue une alternative aux hébergements d'urgence dédiés, pour des femmes dans l'attente d'un logement social ou d'une entrée sur un dispositif SIAO.

# VOLET INSERTION

## Note Explicative

Les données présentées ci-dessous sont extraites à partir de l'évaluation sociale réalisée sur le SISIAO par les référents des demandeuses. Dans cette évaluation, il est possible de référencer dans l'onglet spécificités si la « personne est victime de violence ». Cette information sera utilisée comme donnée pour identifier les femmes victimes de violence ayant fait une demande d'insertion auprès du SIAO.

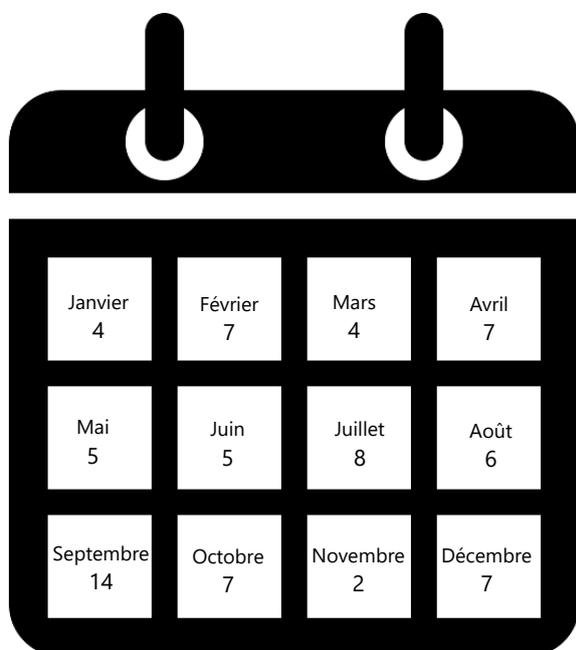
Sur l'année 2021, il a été recensé par le SIAO **76 demandes** (contre 86 en 2019, 94 en 2018, 77 en 2017 et 94 en 2016) **faites par des femmes identifiées par le référent de la demande comme victimes de violences.**

Ces 76 demandes représentent **6,5 % des demandes (76 sur 1170) faites au SIAO pendant l'année 2021** (contre 6,5 en 2019, 7,2 % en 2018 6 % en 2017 et 8,2 % en 2016).

Elles représentent également **22 % des demandes (76 sur 340) faites par des femmes seules et des femmes seules avec enfants pendant l'année 2021** (contre 22,3% en 2019, 23 % en 2018 et 20 % en 2017).

## 1. Les demandes d'insertion effectuées auprès du SIAO

### Evolution mensuelle des demandes auprès du SIAO en 2021



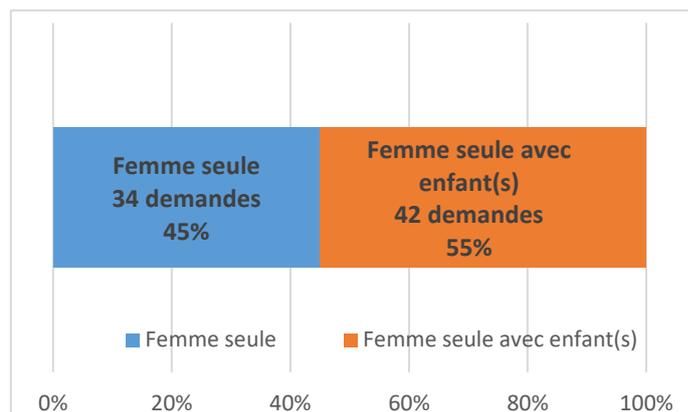
📌 Sur 2021, le SIAO reçoit **en moyenne chaque mois 6,3 demandes** de femmes victimes de violences (7,2 en 2019).

📌 Le nombre de demande par mois se situe entre 2 et 14 en fonction des mois (entre 3 et 13 en 2019).

Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

### Composition familiale des ménages demandeurs en 2021

➤ Les femmes seules avec enfant(s) deviennent majoritaires dans les demandes auprès du SIAO : 55% (contre 47,7% en 2019, 44,7% en 2018, 55,8% en 2017 et 63,8% en 2016). Leur nombre restent identique (41 en 2019 et 2021 et 42 en 2018). Ces femmes ont en moyenne 2 enfants (Cela représente 80 enfants contre 75 en 2019 et 91 en 2018). **11 femmes seules sont comptabilisées en moins par rapport à l'année dernière.**

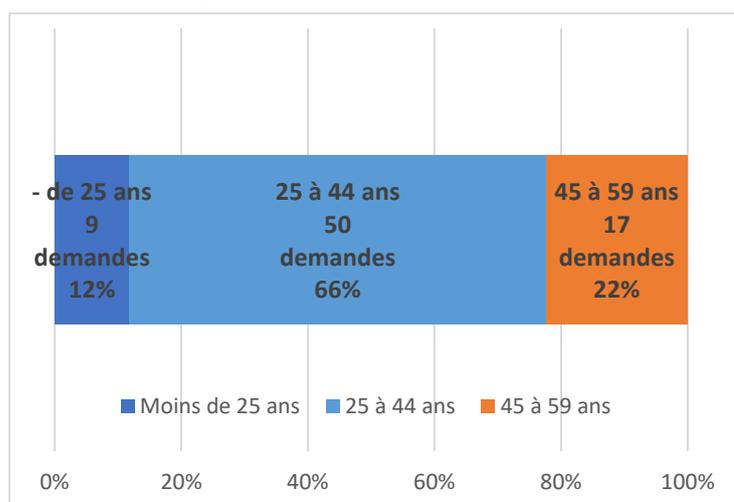


Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

➤ Sur 100 « femmes seules avec enfants » ayant effectué une demande d'hébergement auprès du SIAO en 2021, **27 sont des femmes victimes de violences** (26 en 2018 et 2019, 25 en 2017 et 33 en 2016)

➤ Sur 100 « femmes seules » ayant effectué une demande d'hébergement auprès du SIAO en 2021, **18 sont des femmes victimes de violences** (20 en 2019, 21 en 2018, 16 en 2016 et 2017).

### Tranche d'âge des femmes demandeuses en 2021



➤ Depuis 2016, la majorité des femmes demandeuses ont entre 25 et 44 ans. Leur part gagne 10 points de % par rapport à 2019 (66% contre 56 % en 2019, 52 % en 2018, 73 % en 2017, 66 % en 2016 et 65 % en 2015).

➤ A l'inverse, le nombre de femmes de moins de 25 ans (9 demandes contre 12 en 2019 et 17 en 2018) et âgées de 45 à 59 ans (17 demandes contre 23 en 2019 et 24 en 2018) ayant effectué une demande diminue.

Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

### Composition familiale selon la tranche d'âge des ménages demandeurs en 2021

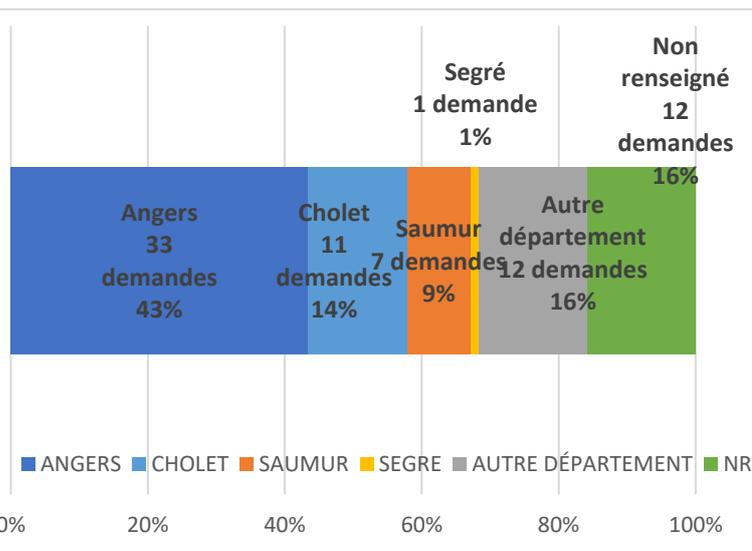
➤ Depuis 2018, les femmes seules avec enfant(s) restent très majoritairement âgées entre 25 et 44 ans (62% contre 76 % en 2019).

	- 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	Ensemble
Femme seule	5	18	11	34
Femme seule avec enfant(s)	4	32	6	42
Ensemble	9	50	17	76

Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

➤ Les femmes de moins de 25 ans et celles de plus de 45 ans comptent plus de femmes seules que de femmes avec enfant(s) (18 contre 10 femmes seules avec enfant(s)). La répartition entre les femmes seules (45%) et les femmes seules avec enfant(s) (54%) âgées de moins de 25 ans n'a jamais été si proche depuis 2018.

### Arrondissement de résidence des ménages demandeurs en 2021



Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

➤ La plupart des demandes (43% contre 59 % en 2019 et 60 % en 2018) proviennent de personnes résidant sur l'arrondissement d'Angers.

➤ Le nombre de demandes sur l'ensemble des arrondissements est en baisse (-18 demandes sur Angers, -5 demandes sur Cholet, -7 demandes sur Saumur et -1 demande sur Segré).

➤ Le nombre de demandes provenant d'autres départements est en forte hausse par rapport à 2019 (+9 demandes). Un nombre non négligeable de demandes sans adresse est comptabilisé en 2021.

### Composition familiale selon l'Arrondissement de résidence des ménages demandeurs en 2021

➤ Comme en 2017 et 2019, l'Arrondissement d'Angers comprend plus de femmes seules que de femmes seules avec enfants (55% en 2021 contre 53 % en 2019, 43 % en 2018 et 57 % en 2017). Sur les arrondissements de Cholet et Segré la répartition est semblable comme en 2019.

	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autres Dpts	Non renseigné	Ensemble
Femme seule	18	6	2	1	3	4	34
Femme seule avec enfant(s)	15	5	5	0	9	8	42
Ensemble	33	11	7	1	12	12	76

Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

➤ Pour l'arrondissement de Saumur et les demandes provenant d'autres départements les femmes seules avec enfant(s) sont plus nombreuses. Cette répartition est différente des dernières années où les femmes seules avec enfant(s) étaient plus nombreuses.

### Tranche d'âge selon l'Arrondissement de résidence des ménages demandeurs en 2021

	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre Dpt	Non renseigné	Ensemble
- 25 ans	4	1	2	0	1	1	9
25 à 44 ans	18	9	3	1	10	9	50
45 à 59 ans	11	1	2	0	1	2	17
Ensemble	33	11	7	1	12	12	76

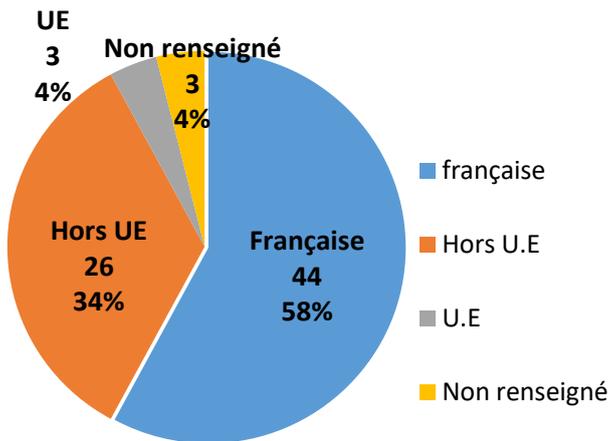
Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

➤ Les 25 à 44 ans sont majoritaires pour l'ensemble des arrondissements (57 % pour Angers, 50 % pour Cholet et 64 % pour Saumur).

➤ On retrouve des demandes de femmes de moins de 25 ans sur l'ensemble des territoires du département à l'exception de l'arrondissement de Segré.

➤ Les demandes provenant d'autres départements concernent des femmes plutôt âgées de 30 à 42 ans (9 d'entre elles).

### Nationalité des ménages demandeurs en 2021



➤ 58 % des femmes victimes de violences, ayant effectué une demande d'hébergement / logement accompagné auprès du SIAO sont françaises (68,6 % en 2019). Après une baisse en 2019, la part des femmes d'une nationalité Hors-UE repart à la hausse (+8 points de pourcentage).

➤ Sur les 26 demandes de ménages Hors UE, 7 ont une carte de séjour temporaire, 5 ont une carte de résident, 1 ont un récépissé de demande d'asile ou de titre de séjour et 13 où nous n'avons pas d'informations.

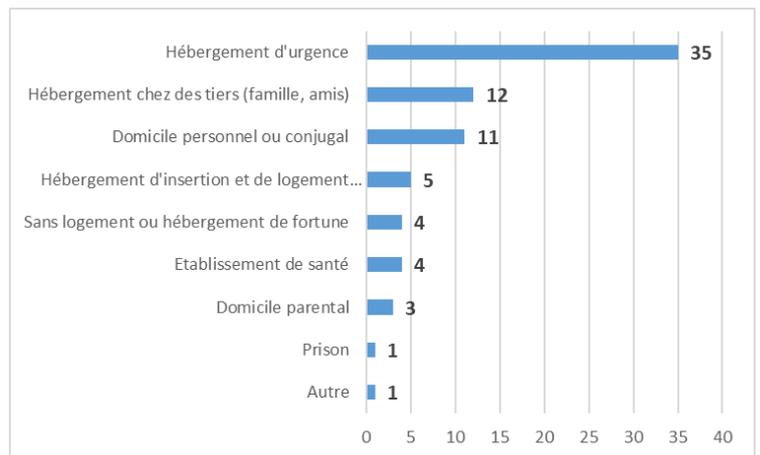
Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

### Type d'hébergement des ménages au moment de la demande en 2021

➤ La part des femmes en structure d'hébergement d'urgence d'insertion ou en logement accompagné est à son plus haut niveau depuis 2016 : 40 ménages soit 53% contre 41 % en 2019, 51 % en 2018 et 40 % en 2016 et 2017.

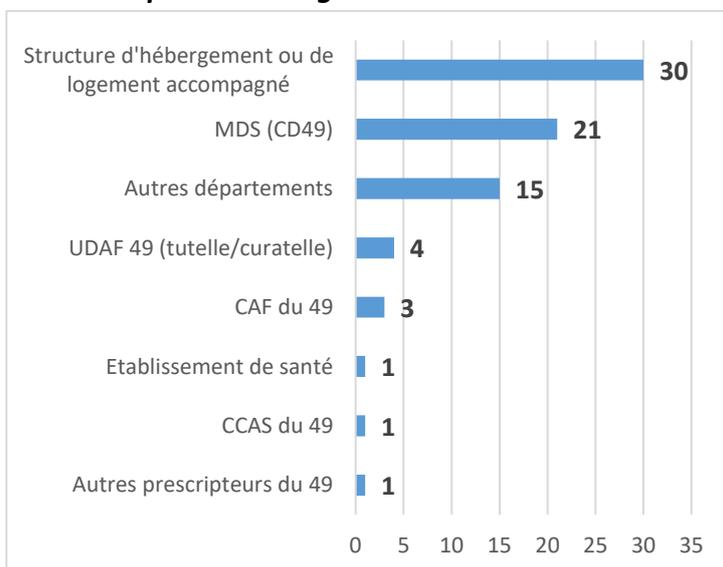
➤ L'« hébergement chez des tiers revient à son niveau de 2016 (16% contre 26 % en 2019, 20 % en 2018, 17 % en 2017 et 16 % en 2016).

➤ Le motif « domicile personnel ou conjugal » diminue par rapport à 2019 : 14% des demandes contre 16% des demandes en 2019.



Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

### Prescripteurs à l'origine de la demande en 2021



Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

➤ Les demandes prescrites par des structures d'hébergement sont les plus nombreuses en 2021 (30 demandes soit 39% des demandes totales). Après trois années consécutives de baisse, leur proportion gagne 9 points de % par rapport à 2019 (33% en 2019, 50 % en 2018 et 53 % en 2017). Sur ces 30 demandes, 18 ont été prescrites par Solidarité Femmes (13 en 2019 et 18 en 2018), 7 par Bon Pasteur (5 en 2018 et 15 en 2018) et 2 par France Horizon et respectivement 1 par Habitat Solidarité, ASEA CAVA et Toit du Coeur.

➤ La part des MDS revient à son niveau de 2018 (42% en 2019 et 28% en 2018). En 2021, les demandes de prescripteurs provenant d'autres départements se sont multipliées (2 demandes en 2019 contre 15 en 2021).

## 2. L'instruction des demandes

En 2021, le SIAO49 a reçu 76 demandes et a instruit 77 demandes, représentant 162 personnes (contre 91 demandes instruites en 2019). Cela représente 6 % de l'ensemble des demandes instruites par le SIAO sur l'année (6,6 % en 2019).

La différence entre le nombre de demandes reçues et le nombre de demandes instruites s'explique par deux raisons :

- La possibilité pour les structures ayant des places dédiées aux femmes victimes de violence de faire des admissions « en direct » sans instruction par le SIAO. En 2021, cela représente 11 entrées (8 pour Solidarité Femmes, 2 par Bon Pasteur Pelletier et 1 par Habitat Solidarité).

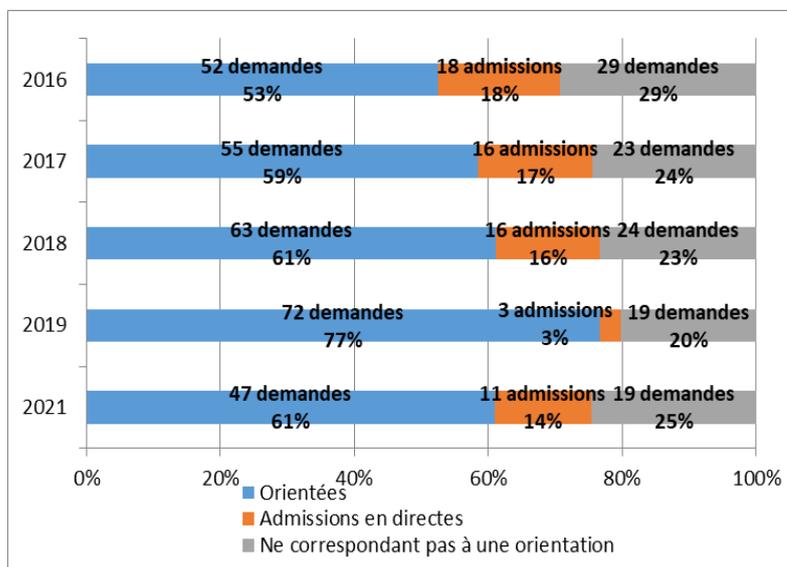
- La différence de délais entre la réception et l'instruction des dossiers. En effet, certaines demandes reçues en 2019 et 2020 ont été instruites, ou ré-instruites en 2021. En 2019, cela représente 4 demandes et 5 demandes en 2020.

- La part des demandes orientées vers un dispositif SIAO diminue pour la première fois depuis 2016 (-16 points de % entre 2019 et 2021).

- La part des admissions en directes est en forte hausse (+11 points de % par rapport à 2019). Les structures d'hébergement dédiées utilisent l'admission en direct sans passer par une orientation SIAO dans une démarche de parcours interne et afin d'éviter les ruptures de parcours.

- En 2021, la part des demandes refusées/classées/à actualiser est supérieure à celle constatée pour l'ensemble des demandes SIAO (25 % pour les femmes victimes de violences contre 20 % pour l'ensemble des demandeurs).

### L'orientation des demandes de 2016 à 2021



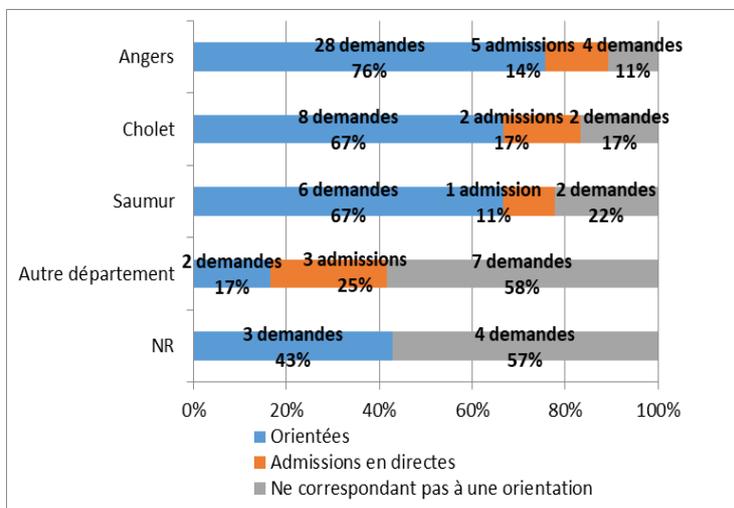
Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2016 à 2021

- 3/4 des demandes orientées ou en admissions en directes proviennent de ménages résidant sur l'Arrondissement d'Angers (58 des 77 demandes en 2021).

- Comme en 2018, la part des demandes refusées/classées/à actualiser par le SIAO est moins importante sur Angers que sur Cholet et Saumur (11 % contre 17 % à Cholet et 22 % à Saumur. En 2019, la situation était inversée puisque Les demandes refusées/classées/à actualiser par le SIAO provenant d'Angers sont de l'ordre de 25% contre 13 % sur Saumur et 11% sur Cholet.

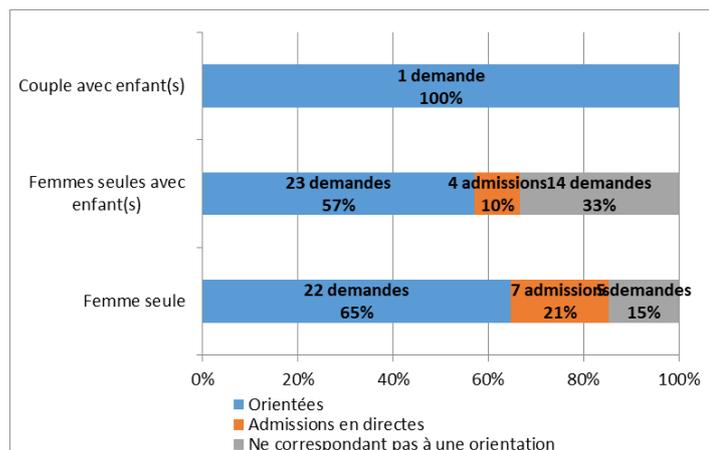
- Pour les demandes provenant d'autres départements, on note un fort repli des demandes orientées vers un dispositif SIAO (17% en 2021 contre 100% en 2019 et 60 % en 2018).

### Orientation des demandes selon l'Arrondissement en 2021



Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

## Orientation des demandes selon la composition familiale des ménages en 2021



Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

➤ La part des femmes victimes de violences orientées vers un dispositif SIAO ou entrées en admission directe est plus importante pour les femmes seules que pour les femmes seules avec enfant(s) : 85 % contre 67 %).

➤ Après une année 2019 où la situation était inversée (part des orientations et des admissions en directes pour les femmes seules avec enfant(s) plus importante), nous sommes revenues à la situation de 2018.

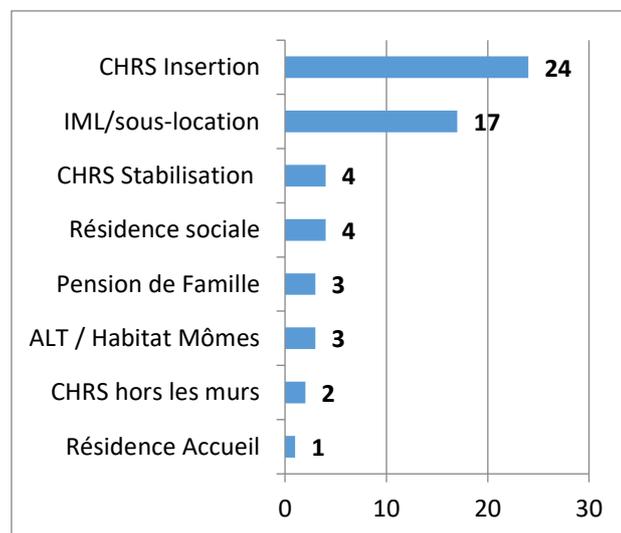
## Répartition des dispositifs vers lesquels les ménages ont été orientés ou admis en direct en 2021

➤ Depuis 2016, le CHRS Insertion reste le premier dispositif vers lequel les demandeuses sont orientées avec près de 31% des orientations (40 % en 2016, 45 % en 2017, 60 % en 2018 et 50% en 2019).

➤ On note l'augmentation de l'IML Sous-Location pour la deuxième année consécutive (6 orientations en 2018, 12 en 2019 et 17 en 2021).

➤ Pour le CHRS Stabilisation, le nombre d'orientations ou d'admissions en directes continue de baisser (15 orientations en 2018, 11 en 2019 et 4 en 2021 orientations).

➤ L'ALT diminue également (-4 orientations) alors que la Résidence sociale progresse (+2 orientations) par rapport à 2019.



Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

### Les demandes refusées/classées/à actualiser<sup>4</sup>

Sur les 77 demandes instruites en 2021, **ne correspondant pas à une orientation vers un dispositif du SIAO** (48 personnes) :

- 4 ont fait l'objet d'un refus, après évaluation des travailleurs sociaux du SIAO : 3 relèvent d'un hébergement d'urgence et 1 relève du logement autonome
- 10 ont été classées avant orientation : 6 ménages sont partis vers un autre département, 2 annulées et 1 ménage est retourné soit au domicile conjugal/parental/familiale et 1 a eu accès au logement autonome
- 5 demandes à actualiser au 01/03/2022

### 3. Les femmes victimes de violences conjugales en liste d'attente

#### Liste d'attente au 01 mars 2022

Nature des dispositifs	Nombre de ménages en attente au 01-03-2022	Délai médian d'attente (en jours) au 01-03-2022
CHRS Insertion	14	181
IML/Sous location	7	91
CHRS Stabilisation	3	448
Résidence sociale	2	175
ALT Réfugiés	1	235
Résidence Accueil	1	621
Ensemble	28	178

Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

➤ **Au 01 mars 2021, 28 femmes victimes de violence conjugales étaient en liste d'attente.** Elles étaient 26 en avril 2020, 16 en juin 2019, 14 en avril 2018 et 18 en juillet 2017.

➤ Elles sont sur liste d'attente **depuis une durée médiane de 178 jours** (145 jours en 2020, 65 jours en 2018, 81 jours en 2017 et 94 jours en 2016).

➤ Cela représente **4% des ménages en liste d'attente** (5% en 2020, 3% en 2018, 4% en 2016 et 2017) et **14,5 % des femmes seules avec ou sans enfant(s)** sur liste d'attente (19 % en 2020).

➤ Les 28 femmes victimes de violences sur liste d'attente attendent en durée médiane depuis plus longtemps que les autres ménages sur liste d'attente (178 jours contre 166 jours).

➤ Au moment de la demande, 8 sont hébergées en structure d'urgence, 7 sont au domicile personnel ou conjugal, 5 sont sans logement, 4 hébergées chez des tiers, (famille, amis), 2 en CADA, 1 en prison et 1 non renseigné.

<sup>4</sup> Comme, pour le tableau de bord. L'extraction des données se fait environ 1 mois après la fin de la période couverte. Ainsi, les motifs de demandes ne correspondant pas à une orientation vers un dispositif SIAO correspondent à un état d'instruction au 01 mars 2022. Cet état a pu évoluer depuis pour les demandes à actualiser.

## 4. Les ménages entrés dans un hébergement ou un logement d'insertion

### Les entrées selon le dispositif et l'Arrondissement de l'hébergement/logement en 2021

	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
IML / Sous-Location	7	3	2	1	12
CHRS Insertion	9	2			11
CHRS Stabilisation	2	2	1		5
ALT+ Habitat Mômes			2		2
Résidence Accueil	1				1
Résidence Sociale	1				1
<b>Ensemble</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>33</b>

Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

➤ **33 ménages ont intégré un dispositif d'hébergement d'insertion ou un logement accompagné en 2021 soit 70 personnes** (38 entrées en 2019, 47 entrées en 2018, 52 entrées en 2017). La diminution des entrées depuis 2017 s'explique par un manque de fluidité sur les dispositifs (nombre de sorties en baisse depuis 2017) notamment liée à une tension sur l'accès au logement autonome.

vers un dispositif SIAO + 11 admissions en directe à ajouter soit 68) contre 42,7% pour l'ensemble des ménages du département en 2021. La capacité d'absorption revient à un niveau équivalent à celui de 2017 (73 %).

➤ **L'arrondissement d'Angers reste le premier territoire en matière d'entrée** (61%). La part et le volume des entrées sur Angers est plus importante que l'année 2019 (45% en 2019 et 3 entrées en plus par rapport à 2019) sans pour autant atteindre le niveau des années 2017 et 2018 (72 % en 2018, 73 % en 2017 et -14 entrées par rapport à 2018 et -19 entrées par rapport à 2019). Pour la première fois depuis 2017, une entrée est comptabilisée sur le territoire de Segré. Sur Cholet et Saumur le nombre d'entrée a diminué par rapport à 2019 (respectivement -5 entrées et -4 entrées).

➤ **Bon Pasteur, Solidarité Femmes et Habitat Solidarité sont les trois plus importantes structures en matière d'entrée** (8 entrées pour Bon Pasteur : 3 à Béthanie et 5 au foyer Pelletier, 7 entrées à Solidarité Femmes et 5 entrées à Habitat Solidarité).

### Délai médian d'attente avant l'entrée par dispositif en 2021

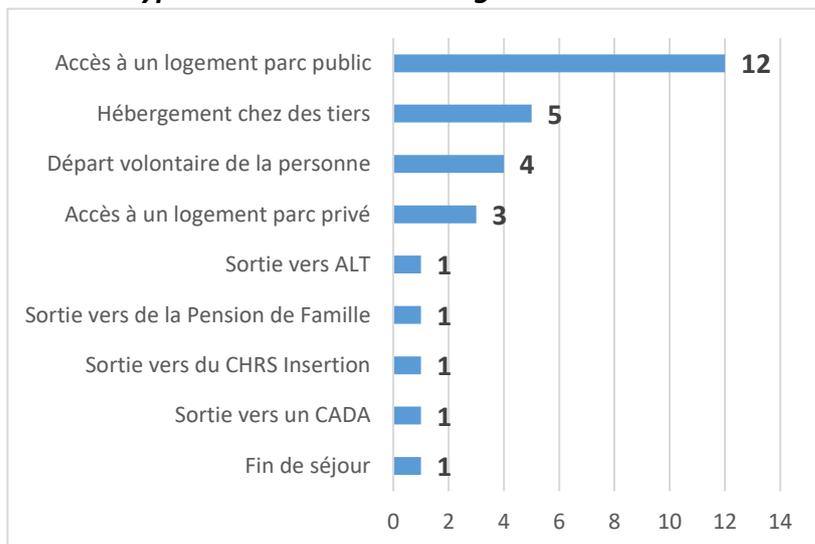
➤ **Le délai médian entre la réception du dossier et l'intégration dans une structure pour les 23 ménages qui ne sont pas entrés « en direct » dans un logement est de 166 jours en 2021** (contre 74 jours en 2019, 52 jours en 2018, 77 jours en 2017 et 52 jours en 2016).

	Nb de Jours
IML / Sous-Location	115
CHRS Insertion	96
CHRS Stabilisation	155
ALT + Habitat Mômes	176
Résidence Accueil	593
Résidence Sociale	408
<b>Ensemble</b>	<b>166</b>

Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

## 5. Les ménages sortis d'un hébergement ou d'un logement d'insertion

### Les types de sorties des ménages en 2021



Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

👉 **29 femmes victimes de violences conjugales** ayant intégré un hébergement d'insertion ou un logement accompagné **sont sorties de ce dispositif en 2021** (34 en 2019, 51 en 2018 et 39 en 2017). Cela représente 62 personnes.

👉 **51 % de ces femmes (15 sur 29) sont sorties vers un logement autonome** (62% en 2019, 63 % en 2018 et 44 % en 2017), dont une très grande majorité vers du parc public (12). En volume cela représente 9 sorties de moins qu'en 2019 vers du logement autonome.

👉 **9 % (3 sur 29) sont sorties vers un autre dispositif SIAO** (6% en 2019, 10 % en 2018 et 18 % en 2017).

### Durée médiane de séjour des ménages sortis par dispositifs en 2021

👉 **La durée médiane de séjour est de 378 jours (soit plus d'un an) pour les ménages sortis d'une structure d'hébergement d'insertion ou d'un logement accompagné en 2021** (contre 279 en 2019, 257 en 2018, 172 en 2017 et 130 en 2016) avec des variations en fonction des dispositifs.

	Nb de jours
CHRS Insertion	426
CHRS Stabilisation	146
ALT + Habitat Mômes	393
Résidence Sociale	474
IML / Sous-Location	213
Ensemble	378

Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

# LES PARCOURS D'HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Tableau synthétique des femmes victimes de violences sorties de dispositifs d'urgence et d'insertion en 2021 (en ménage)

	Dispositif Hôtelier	Structure d'urgence dédiée	Structure d'urgence non dédiée*	CHRS Stabilisation	CHRS Insertion	Autres Dispositif SIAO	Ensemble 2021 (en 2019)
Sortie vers une structure d'urgence dédiée	41	1	1				43 (56)
Sortie vers un HU non dédié	19	2	9				30 (10)
Sortie vers un CHRS Stabilisation ou Insertion	1	19	4	1			25 (15)
Sortie vers un logement accompagné (dispositif SIAO)	1	3	3	1	1		9 (7)
Sortie vers un dispositif asile ou un CPH	1				1		2 (3)
Retour au domicile conjugal après départ du conjoint	13	3	1				17 (11)
Sortie vers un logement autonome ou glissement de bail	9	8	5	2	9	4	37 (45)
Autres sorties**	95	44	45	1	8	1	194 (117)
<b>TOTAL***</b>	<b>180</b>	<b>80</b>	<b>68</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>357 (264)</b>

Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2021

\* Hôtel (hors protocole hôtel), DANH, Passerelle, AR/AP

\*\*Départ volontaire de la personne, Hébergée par des tiers, Autre motif, Fin de séjour, La personne ne s'est pas présentée

\*\*\*Attention : Pour rappel, un ménage peut avoir effectué des sorties dans plusieurs dispositifs au cours de son parcours

Comme les années précédentes, ce tableau synthétique des sorties de dispositifs nous montre la diversité des parcours des femmes victimes de violences au sein des dispositifs d'urgence et d'insertion. De nombreux dispositifs sont mobilisés pour permettre l'hébergement, l'accompagnement et l'accès au logement des femmes victimes de violences.

Sur les 289 ménages sortis de dispositif en 2021 :

- **107 femmes sont sorties vers un autre dispositif SIAO (115 ou Insertion) sur le département du Maine-et-Loire, soit 30 % des sorties (contre 88 sorties en 2019).** La plupart sortent vers une structure d'urgence dédiée (40% des sorties vers un autre dispositif SIAO 115). Toutefois les parcours vers les dispositifs d'urgence non dédiés (30 sorties en 2021 contre 10 sorties en 2019) et des hébergements de stabilisation et d'insertion (25 sorties en 2021 contre 15 sorties en 2019) progressent par rapport à 2019.
- **37 femmes sont sorties vers un logement autonome soit 10% des sorties (45 sorties en 2019).** Il est également intéressant de constater que, comme les années précédente, des sorties vers le logement autonome se sont faites depuis l'ensemble des dispositifs SIAO 115 et notamment directement depuis l'urgence (17 sorties vers le logement autonome pour des ménages sortis du dispositif hôtelier ou d'une structure d'urgence dédiée).
- **17 femmes sont retournées au domicile après départ du conjoint soit 5% des sorties (11 sorties en 2019).**

#### **Éléments statistiques complémentaires sur les parcours :**

- Sur les 80 entrées vers une structure d'urgence dédiée, 60 sont sorties du dispositif hôtelier soit 75% des entrées (73% en 2019, 91% en 2018 et 48% en 2017). L'hôtel apparait comme une étape très fréquente dans le parcours d'urgence des femmes victimes de violences (quasi-systématique sur Angers). Certaines femmes victimes de violences entrent directement sur une structure d'urgence dédiée sans passer par l'hôtel après orientation du 115 ou des parcours qui viennent d'autres département (mise en protection).
- Sur les 24 entrées en CHRS Stabilisation et CHRS Insertion, 16 sont sorties d'un dispositif d'urgence (structure d'urgence dédiée ou dispositif hôtelier) soit 67% (56 % des entrées en 2019, 79 % en 2018 et 91 % en 2017).
- Sur les 5 entrées effectuées sur d'autres dispositifs SIAO que le CHRS, 3 sont sorties d'un dispositif d'Urgence (structure dédiée) soit 60% des entrées (54 % en 2019, 56 % en 2018 et 67 % en 2017).

# ANALYSE QUALITATIVE

---

## Partie 1 : Analyse des dynamiques et évolutions constatées en 2021

Deuxième année consécutive avec des périodes de confinements sanitaires, **l'année 2021 se caractérise par la poursuite de la dynamique de mise à l'abri dans le cadre du protocole femmes victimes de violences**. Les mises à l'abri sur le dispositif hôtelier continuent d'augmenter (184 ménages en 2018, 191 ménages en 2019 et 208 ménages en 2021). Les premières données dont nous disposons sur les trois premiers trimestres 2022 (données non consolidées) nous laissent supposer que les mises à l'abri dans le cadre du protocole conserve cette tendance haussière puisque au 30 septembre 2022 le nombre ménages femmes victimes de violences mise à l'abri sur le dispositif hôtelier est de 152 ménages contre 129 femmes mises à l'abri au 30 septembre 2021. Cela signifie que le protocole est de mieux en mieux repéré sur le territoire et que les femmes victimes de violences, peut être poussées par la dynamique sociétale autour des questions de violences, le mobilise de plus en plus en termes de réponses à leurs problématiques.

**En parallèle à cette augmentation de la mise à l'abri hôtelière, les entrées sur les structures d'urgence dédiées ont faiblement augmenté, au regard des créations de nouvelles places en 2021 :** 77 ménages entrées sur une structure dédiée en 2021 contre 74 en 2019. Parmi ces 77 ménages entrées, 6 se sont faites sur les nouvelles places Femmes victimes de violences, 2 sur les nouvelles places sans délai CHRS Urgence à Bon Pasteur Pelletier ainsi qu'une s'est faite sur les nouvelles places DANH à France Horizon créées en 2021. Cela montre que les durées de séjours, comme en 2019, restent longues sur les HU dédiées.

Ces durées de séjour long pourraient s'expliquer par :

- Une présence importante de ménages hébergés durant une longue période (+ de 8 mois) sur les places dédiées d'hébergement d'urgence (29 ménages contre 10 en 2019)
- Une baisse des entrées vers l'hébergement d'insertion par rapport à 2019 : -2 entrées en stabilisation et -7 entrées en CHRS Insertion qui entraîne un prolongement de la présence sur une place d'HU dans l'attente d'une place disponible sur un dispositif d'insertion.
- les confinements sanitaires successifs ont pu prolonger le séjour des personnes en hébergement d'urgence et d'insertion et retarder une fin de séjour.

Ainsi, au vu de cette situation, la mise à l'abri à l'Hôtel constitue fréquemment faute de place disponible immédiatement en structure, la première réponse de mise à l'abri 115 (hormis sur Saumur).

En effet sur les 80 ménages entrés dans une structure d'urgence dédiée en 2021, 60 étaient passés par l'Hôtel (cf. page 29 de l'étude).

La situation reste identique à 2018 et 2019, avec une augmentation de la demande et des durées de séjour en structure d'urgence dédiée. Ainsi, comme l'année précédente, cette double dynamique a entraîné une augmentation des durées de séjours sur le dispositif hôtelier, faute de places disponibles dans les structures. Les ménages sortis du dispositif ont passé en moyenne 40 nuits sur le dispositif en 2021, contre 32 en 2019, 22 en 2018 et 12 en 2017 (cf. page 12). Or, les problématiques liées à un accueil long sur le dispositif hôtelier sont connues et restent bien évidemment inchangées par rapport aux années précédentes : impossibilité de cuisiner, de laver son linge, difficulté à se projeter et à s'ancrer sur un territoire, difficulté à construire l'accompagnement social...

L'accompagnement de ces femmes se retrouve freiné et le risque de retour au domicile conjugal ou de départ sans donner d'explication est important. Les données dont nous disposons sur les motifs de sorties du dispositif hôtelier montrent une légère baisse de la proportion des « retours à la vie conjugale » et des « départs de l'Hôtel sans donner d'explication » depuis 2019 : 26% des sorties d'hôtels pour ces deux motifs en 2021 contre 29% en 2019 et 34 % en 2018. Malgré cette baisse, la part des sorties en raison de ces motifs reste importante.

**On peut également noter une légère progression de la liste d'attente des femmes victimes de violences sur les CHRS Stabilisation et Insertion** : 17 ménages sur liste d'attente au 01 mars 2022 contre 16 ménages au 01 avril 2020 et 7 ménages au 01 juin 2019. Ces ménages ne sont pas nécessairement présents sur un dispositif d'urgence dédiée mais c'est le cas pour une partie d'entre eux, qui peuvent voir leur présence sur une place d'urgence s'allonger fortement au vu du faible nombre de places de stabilisation et d'insertion se libérant.

## Partie 2 : Réponses apportées et perspectives

Comme nous venons de le voir, d'année en année, le nombre de femmes hébergées dans le cadre du protocole pour l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences augmente. Sur les trois premiers trimestres 2022 (données non consolidées au 30 septembre 2022), 179 femmes victimes de violences différentes ont été hébergées (dont 150 entrées en 2022) contre 157 femmes hébergées au 30 septembre 2021 et 150 femmes hébergées au 30 septembre 2019. Cela signifie que celui-ci est de mieux en mieux repéré sur le territoire et que les femmes victimes de violences, peut être poussée par la dynamiques sociétale autour des questions de violences et l'effet « déclencheur » ou « révélateur »<sup>5</sup> des violences dans le couple durant les confinements sanitaires successifs, le mobilise de plus en plus en termes de réponses à leurs problématiques.

Face à ce constat et pour répondre à la demande, la création de places dédiée au public femmes victimes de violences s'est poursuivi en 2021. 5 places hors CHRS à Cholet portées par Bon Pasteur Pelletier (courant 2021) et 4 places DANH à Saint-Léger-sous-Cholet portées par France Horizon (ouverture en décembre 2021) ont été ouvertes en 2021.

Ces créations de places répondent à un besoin réel pour répondre à la demande de mise à l'abri toujours plus importante et éviter une présence à l'Hôtel sur des périodes trop longues. Dans l'optique de futures créations de places, Angers (et les communes environnantes) doit être privilégié. En effet, on observe une forte pression sur le territoire angevin avec un grande partie des premières mises à l'abri sur l'Hôtel (cf. page 12, première mise à l'abri sur le dispositif Hôtelier selon l'intercommunalité) et des durées de séjours très importantes pour certaines situations. L'offre d'hébergement d'urgence va s'étoffer en 2022 à Solidarité Femmes ainsi qu'à Habitat Solidarité.

En parallèle, Habitat Solidarité informe de la création de deux à trois places de CHRS stabilisation supplémentaire courant 2022. Un renforcement, via la création de quelques places d'insertion et de stabilisation, pourrait participer à la fluidité des dispositifs d'urgence.

Il est important de souligner la mobilisation de deux dispositifs (le DANH et Passerelle) pour participer à la fluidité des parcours des femmes victimes de violences avec 9 entrées en 2021 (8 entrées en 2019) de femmes victimes de violences présentes sur l'Hôtel dans le cadre du protocole (4 sur le DANH et 5 sur Passerelle). On peut ajouter 16 autres femmes victimes de violences présentes sur l'Hôtel hors protocole (places Ethic Etap, protocole Classique, protocole Evacuation de squat) sont entrées sur le dispositif Passerelle en 2021. Ils constituent une réponse très adaptée pour les femmes les plus autonomes et n'ayant pas besoins d'un accompagnement global dans l'attente soit d'une entrée en

---

<sup>5</sup> <https://www.vie-publique.fr/en-bref/275691-violences-conjugales-le-confinement-revelateur>

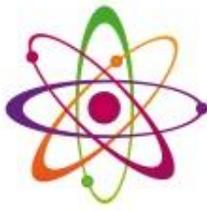
logement social via le contingent préfectoral soit d'une entrée sur un dispositif de logement accompagné (Sous-Location, Résidence Sociale...).

Ainsi les places de CHRS Urgence, de stabilisation et d'insertion dédiées peuvent et doivent être utilisées pour les situations nécessitant un accompagnement global et les situations administratives « bloquées » dans l'attente d'une réponse (uniquement pour les places d'urgence).

L'objectif étant, in fine, de réduire au maximum la durée de présence sur l'hôtel au vu des problématiques liées à ce dispositif pour les femmes victimes de violences, et en particulier les femmes avec enfant-s.

En conclusion, « l'arsenal » possible des réponses permet la prise en charge et l'accompagnement de situations avec des problématiques et des besoins très différents. Il est possible de mobiliser un ensemble de dispositifs allant de la mise à l'abri d'urgence jusqu'au logement autonome pour répondre aux enjeux de prises en charge des femmes victimes de violences. La mobilisation de l'ensemble de ces dispositifs nécessite une coordination encore renforcée entre le SIAO (notamment le chargé de mission urgence-insertion), le 115, Solidarité Femmes et l'ensemble des autres partenaires (structures ayant des places dédiées, Passerelle, DANH) pour apporter le plus rapidement possible et de manière coordonnée les réponses les plus adaptées aux problématiques des femmes hébergées dans le cadre du protocole. Pour cela, il est notamment nécessaire de s'appuyer sur les outils dont nous disposons et de renforcer leur complétude (SISIAO 115, tableau de l'Hôtel, tableau de suivi Passerelle, fiche de transmission...) et ainsi permettre un niveau de connaissance homogène entre l'ensemble des acteurs impliqués sur les situations, les parcours et les éléments évaluatifs. Un repérage sur les violences intra-familiales est également souhaité afin de quantifier le public concerné par ce type de violence et adapter une prise en charge et un accompagnement correspondant à cette problématique.

Au vu de ces enjeux, il a été décidé, dans le cadre de la réunion de présentation de l'étude Femmes Victimes de Violences du 07 décembre 2022, d'actualiser le « protocole de fonctionnement pour l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences conjugales » (au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023).



# SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires  
Coordination - Orientation - Observatoire

SIAO49

Service Intégré d'Accueil et d'orientation  
du Maine-et-Loire

57 rue du Maréchal Juin

49000 Angers

02.41.47.79.11

[accueil@siao49.fr](mailto:accueil@siao49.fr)

[www.siao49.fr](http://www.siao49.fr)

Contact :

Pierre-François BODIN

Chargé de mission de l'Observatoire Social

[observatoire@siao49.fr](mailto:observatoire@siao49.fr)

